

Communiqué Radio à l'intention des Productrices/producteurs d'anacarde

La Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB) informe tous les producteurs/productrices désireux d'installer de nouvelles plantations que les plants performants sont désormais disponibles.

Chaque producteur/productrice est invité (e) à se rendre sans délai aux points de retrait indiqués pour l'enlèvement de ses plants.

Nous rappelons que chaque producteur/productrice doit prévoir le règlement de sa contrepartie fixée à cent (100) francs CFA par plant, conformément aux modalités de l'opération.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE), mis en œuvre par l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) Pôle 4.

Pour toutes informations complémentaires, rapprochez-vous de votre **Cellule Communale (CCeC)**, de votre **Coopérative Communale des Producteurs d'Anacarde (CoopCPA)**, de l'ATDA de votre zone (1, 2, 3, 4, 5 ou 6) ou contactez directement la FENAPAB.

La FENAPAB compte sur l'implication et la promptitude de chacun pour le bon déroulement de cette opération essentielle au développement de la filière anacarde.

Ensemble, cultivons aujourd'hui l'anacarde de demain !

Fait à Parakou, le 30 juin 2025

La Présidente

Fenapab

Sahadatou ATTA K.